



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 Juin 2021

Etaient présents :

- **Monsieur le Maire** : Jean-Georges KARL
- **Les Adjoints** : Mme Christine FASSEL-DOCK, M. Albert ALLMENDINGER

Les Conseillers Municipaux : Mme Karin ALESSANDRI, M. Loïc BERGER, M. Christian DOCK, M. Patrick DOCK, Mme Laurence DROMARD, Mme Anne FEY, M. Thierry FREY, M. Olivier HERBETH, M^{me} Annie HEYWANG, M. Bruno PFRIMMER, M. Dominique ROHFRIETSCH, Mme Fabienne SCHNEIDER

Absents excusés :

- Néant

Est nommée secrétaire de séance : Laurence DROMARD

1 – Procès-verbal de la séance du 22 Mars 2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 Mars 2021 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

2 – Décisions du Maire (N°5/2021, N°6/2021, N°7/2021, et N°8/2021)

Dans le cadre de sa délégation, M. le Maire informe les Conseillers municipaux de la décision qu'il a prise au nom de la Commune :

N° 5/2021 du 15/04/2021 :

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 Mars 2012 confiant le nettoyage des parties vitrées des bâtiments communaux - ainsi que l'avenant n°1 en date du 15/04/2013 – à l'entreprise NET SERVICE à Obernai

Considérant l'évolution du nombre de bâtiments communaux à traiter du fait essentiellement de la construction du groupe scolaire, il convient de procéder à la modification du contrat en cours

Le Maire a :

DECIDE de valider le devis de l'entreprise NET SERVICE à Obernai relatif à cette prestation de nettoyage de vitres à compter du 01/09/2021, pour un montant de 660,60 € H.T. par intervention, comprenant les locaux :

- Mairie
- Ecole Primaire
- Périscolaire
- Ecole Maternelle - option mur en brique de verre comprise
- Salle polyvalente

DIT que la dépense est prévue au budget primitif 2021 – Section fonctionnement – article 6156

N° 6/2021 du 05/05/2021

VU la délibération du Conseil Municipal du 02 Mars 2020 portant sur l'attribution des marchés de travaux dans le cadre de la construction du groupe scolaire, et plus particulièrement le lot 11 - Menuiserie intérieure/Mobilier - octroyé à l'entreprise STUTZMANN agencement SARL à DURSTEL

VU les prestations supplémentaires demandées par la maîtrise d'œuvre, à savoir :

- Etagère pour casier pour meuble informatique
- Rajout étagère bibliothèque

Le Maire a :

DECIDE de valider le devis de l'entreprise STUTZMANN Agencement SARL relatif à ces prestations supplémentaires énoncées ci-dessus, non comprise dans le contrat initial, pour un montant de 2 900,00 € H.T. soit 3 480,00 € T.T.C.

DIT que le montant du marché est modifié à 98 262,18 € H.T. soit 117 914,62 TTC

SIGNE l'avenant n° 2 avec l'entreprise STUTZMANN Agencement SARL établi par MP CONSEIL reprenant les termes énoncés ci-dessus.

DIT que la dépense est prévue au budget primitif 2021 – Section d'investissement – OP 140 – Construction d'un groupe scolaire – article 212312 – bâtiments scolaires

N° 7/2021 du 05/05/2021

VU la délibération du Conseil Municipal du 02 Mars 2020 portant sur l'attribution des marchés de travaux dans le cadre de la construction du groupe scolaire, et plus particulièrement le lot 15 - Electricité - octroyé à l'entreprise Euro Technic à ECKBOLSHEIM

VU les prestations supplémentaires demandées par la maîtrise d'œuvre, à savoir :

- Installations complémentaires nécessaires au fonctionnement des tableaux
- Installation d'une prise de courant festive
- Installation prises dans la cabane de la cour

Le Maire a :

DECIDE de valider le devis de l'entreprise EURO TECHNIC relatif à ces prestations supplémentaires énoncées ci-dessus, non comprise dans le contrat initial, pour un montant de 3 777,22 € H.T. soit 4 532,66 € T.T.C.

DIT que le montant du marché est modifié à 80 729,61 € H.T. soit 96 875,53 TTC

SIGNE l'avenant n° 2 avec l'entreprise EURO TECHNIC établi par MP CONSEIL reprenant les termes énoncés ci-dessus.

DIT que la dépense est prévue au budget primitif 2021 – Section d'investissement – OP 140 – Construction d'un groupe scolaire – article 212312 – bâtiments scolaires

N° 8 du 01/06/2021

VU la décision du Maire n° 4 du 27/04/2018 portant sur la contraction de deux prêts, dont un crédit-relais de 1 055 000,00 €, pour une durée de 2 ans au taux fixe de 0,50 %, remboursable par affectation des subventions et de la TVA à percevoir pour le capital et les intérêts arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et dès remboursement de la totalité du crédit avec possibilité de remboursement anticipé à tout moment sans préavis ni pénalité – frais de dossier 0,10 % du montant autorisé payables à la signature du contrat

CONSIDERANT que **seul le prêt amortissable à long terme de 1 550 000,00 € a été débloqué** à ce jour, et au vu des nouvelles propositions de l'établissement bancaire Caisse de Crédit Mutuel Barr et environs pour un nouveau crédit-relais, soit :

► 1 055 000,00 €, pour une durée de 2 ans ou 3 ans au taux fixe respectivement de 0,38 % et 0,39 % , remboursable in fine par affectation des subventions perçues pour le capital et les intérêts arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et dès remboursement de la totalité du crédit avec possibilité de remboursement anticipé à tout moment sans préavis ni pénalité – frais de dossier 0,10 % du montant autorisé payables à la signature du contrat

VU la réunion des Commissions réunies du 31/05/2021 portant sur l'examen des propositions de prêts

Le Maire a :

VU l'avis favorable des commissions réunies du 31/05/2021

DECIDE de recourir auprès de l'Etablissement bancaire Caisse de Crédit Mutuel Barr et Environs :
- et un crédit-relais de 1 055 000,00 €, pour une durée de 2 ans au taux fixe de 0,38 % , remboursable in fine par affectation des subventions perçues pour le capital et les intérêts arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et dès remboursement de la totalité du crédit avec possibilité de remboursement anticipé à tout moment sans préavis ni pénalité – frais de dossier 0,10 % du montant autorisé payables à la signature du contrat ;

3- Subvention exceptionnelle pour la société d'embellissement

Entendu les explications de M. le Maire

VU la réfection des bancs publics entreprise par la Société d'Embellissement

Le conseil Municipal
Délibère et

DECIDE la décision modificative n°/1/2021 suivante :

Dépenses	0,00 €	Recettes	0,00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante (section de fonctionnement)	42,00 €		
Article 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé			
Chapitre 022 (section de fonctionnement)			
Dépenses imprévues de fonctionnement	- 42,00 €		

Adopté à l'unanimité

4 –Création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} Classe - Suppression du poste permanent d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

VU qu'un agent remplit les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un avancement de grade au poste **d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe**

ET après avoir entendu les explications de M. le Maire

Le Conseil Municipal
Délibère et

DECIDE de créer un poste permanent d'Adjoint Technique territorial principal de 1^{ère} classe à compter du 1er Juillet 2021.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35 / 35^e.

SUPPRIME le poste permanent d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe dont la durée hebdomadaire était de 35/35^e.

DEMANDE que le tableau des effectifs de la Commune de Heiligenstein soit modifié en conséquence

Adopté à l'unanimité

5 – Rythmes scolaires

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 2018 se prononçant favorablement sur la semaine d'enseignement sur 4 jours.

VU l'implantation du nouveau groupe scolaire sur le même site que celui de l'école maternelle

ENTENDU les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal
Délibère et

DEMANDE le renouvellement de la dérogation pour la semaine d'enseignement sur 4 jours

PROPOSE une nouvelle organisation du temps scolaire du fait de la réunion des deux écoles sur le même site, comme suit :

Ecole Primaire		
Matin	Après-midi	total
8 h-11h30	13h30-16h	6
		24

CHARGE M. le Maire d'en informer la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Bas-Rhin

Adopté à l'unanimité

6 – Divers

- Le Maire remercie son adjointe et les conseillères K. Alessandri et F. Schneider pour leur implication dans l'organisation des « Jardins ouverts » au ROSENBERG , espace proposé à la programmation du WE 5 et 6 juin.

- La 1^{ère} Adjointe tient à remercier l'Association pour la Conservation du Patrimoine (ACPH) pour les animations de qualité proposées au Rosenberg.

L'objectif de faire rayonner le village par ce site emblématique a été atteint en considérant l'affluence du public malgré une météo assez incertaine.

Elle est reconnaissante aux musiciens réunis par E. Adam pour une belle prestation dimanche après-midi, et aussi aux viticulteurs du village qui ont offert leurs meilleurs Klevener pour un moment de dégustation.

L'écho entre le « Jardin pour le plaisir » (JM & S. Schaeffer au Simmonsbrunne) et les plantations que ces passionnés ont apporté à la roseraie a fonctionné.

La SEH a assuré le beau fleurissement du village avec son sens de l'engagement malgré les restrictions sanitaires.

Et toujours l'efficacité et la disponibilité des agents communaux : A. Kleinhennig et N. Weber.

- Le Maire procède au tirage au sort des permanences des bureaux de vote pour les 20 et 27 juin prochains en ayant favorisé les choix des bénévoles qui ont bien voulu s'engager dans cet acte citoyen afin que les élections pour la CEA et la Région Est se déroulent en observance des conditions sanitaires à la salle polyvalente du Lindel.

Le Maire annonce le NOM de l'ECOLE proposé par les enseignantes et adopté (déjà !) par les élèves :

« Groupe Scolaire des Hirondelles »

Le Conseil Municipal approuve ce choix venant de la base et correspondant bien à une réalité locale , avec toute la symbolique qui en découle.

Le Maire informe de l'avancement des travaux du SDEA entre la source de >Niedermunster et la station de traitement

Le tour de table auprès des conseillers a fait remonter des questions récurrentes :

-l'entretien du cimetière : compte tenu de l'interdiction de désherbants et de la météo du mois de mai , l'association « les Mains Vertes » est intervenue et a assuré une tâche ardue

-l'éclairage public pose pb dans le haut de la rue principale :le Maire a enjoint la société Citeos d'intervenir au plus vite sous peine d'un courrier de mise en demeure. Au carrefour Rue Kritt et Forêt les riverains demandent au contraire un éclairage plus adapté aux contraintes environnementales.

-la pose de la fibre entraîne des dysfonctionnements et des encombrements de câbles sur la voie publique. Aucun opérateur ne veut prendre la responsabilité des désagréments.

Le Maire a sollicité les services à plusieurs reprises. Il conviendrait que chaque citoyen confronté au pb se manifeste auprès de son opérateur ou du conseiller régional , la Région Grand Est étant maître d'ouvrage.

La vitesse à 40km/h et la zone bleue soulèvent encore des interrogations mais on observe déjà des améliorations. La rue E. Wantz reste un point sensible , et les incivilités y sont nombreuses. Le relevé de la vitesse doit y être installé.

Les commissions de voirie et des bâtiments communaux vont se rencontrer pour trouver les meilleures solutions afin de remédier à ces désagréments de la vie quotidienne.

Une opération solidaire avec l'association « AFRIKARITE » se met en place pour l'envoi de mobilier scolaire, de vélos, de linge de maison et de toilette. A. Fey a contacté Mme I. Brandner membre du comité, pour sensibiliser nos élèves .

Un appel sera lancé à tous les villageois désireux d'apporter leur contribution à la fin de l'été.

Le container partira courant Octobre vers le TOGO.

La séance est levée à 21 h 45.

Le Maire :
Jean-Georges KARL



INFORMATIONS DIVERSES

1- Elections 2021

ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Les 20 et 27 Juin 2021



ATTENTION :

Cette année les élections se feront dans la salle polyvalente

Lors du 1^{er} tour de ces élections, le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h. Merci de vous munir de votre carte électorale et d'un stylo à l'encre noire ou bleue

2 – Avis à la Population

La commune diffuse régulièrement diverses informations (en moyenne 1 mail par semaine).

Si vous souhaitez être destinataire des Avis à la Population, merci de communiquer votre e-mail aux adresses mairie@heiligenstein.fr et mairie.assistant@heiligenstein.fr.

A l'inverse, si vous ne souhaitez plus les recevoir, merci d'envoyer un mail à ces mêmes adresses.

3 – Urbanisme

Compte tenu des congés estivaux, les personnes ayant des demandes ou souhaitant déposer un dossier d'urbanisme sont invitées à se présenter sans tarder en mairie.

4 – Fermeture du secrétariat de la mairie

Le secrétariat de la mairie sera exceptionnellement fermé vendredi 30 juillet 2021.

5 – Recensement militaire

Tout jeune Français qui a **16 ans** doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie.

Il est **obligatoire** de faire le recensement militaire.

Cela vous permet :

- D'obtenir une *attestation de recensement*. Avoir cette attestation est obligatoire pour s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...) ou un concours administratif en France.
- D'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Avoir participé à la JDC ou en avoir été exempté, est obligatoire pour s'inscrire à partir de l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de l'âge de 25 ans. D'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans. Vous pourrez voter dès l'âge de 18 ans, sans avoir d'autres démarches à effectuer (sauf en cas de déménagement notamment).

6 - Utilisation de l'eau des fontaines du village (RAPPEL)

Il est strictement interdit de brancher un tuyau d'arrosage sur les fontaines du village. Tout contrevenant s'expose à une amende.

7 – Nettoyage des trottoirs et des rigoles (Rappel)

Il est rappelé qu'il incombe aux habitants de nettoyer les trottoirs et les rigoles situés le long de leurs habitations.

8 – Dorf-Tournoi



INSCRIPTION Equipe

Dorf-tournoi 2021
du 05 au 09 juillet

Comment s'inscrire

1. Nous contacter par mail pour avoir la feuille d'inscription ou nous transmettre votre email en MP (message privé) via FB

Email : dorftournoi@gmail.com

2. On vous envoie la feuille d'inscription par mail, vous nous la retournez par mail ou à l'adresse :

Schleiss Marthe, 32 rue de la Montagne
67140 Heiligenstein

avant le 25 juin

Dispo en cas de question : Patrice 06-23-42-53-73

c'est parti

